REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2025

N° C03_07_2025_02 - Association "Les enfants d'Abord" d'Aigondigné - Structure Multi-Accueil (SMA) - Continuité de service par la reprise de l'activité associative (annexe)
Annexe(s) :
- Comparatif reprise en régie

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	52	9	60	29

Pour : 60	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1

Sans participation :
Monsieur Thierry YOU

Date de convocation : 27 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois juillet, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Saint-Martin-lès-Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à GIRAULT Anne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien,

NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, PICARD Marylène, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

****

Association "Les enfants d'Abord" d'Aigondigné - Structure Multi-Accueil (SMA) - Continuité de service par la reprise de l'activité associative (annexe)

Annexe(s) :

- Comparatif reprise en régie

Vu la délibération N°C15_12_2022_33 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative à la définition des compétences en conformité avec les dispositions législatives, les compétences dites « optionnelles » ;

Vu la délibération N°07_04_2022_06 du bureau communautaire du 7 avril 2022 relative à la convention triennale 2022-2024 avec l'association « Les enfants d'abord », pour un montant de 20 000 € annuel, soit 60 000 € sur trois ans ;

Vu la délibération N°08_09_2022_09 du bureau communautaire du 8 septembre 2022 relative aux modifications apportées à la subvention à l'association « Les enfants d'abord », soit pour un montant de 23 000 € annuels, soit 69 000 € sur trois ans ;

Vu la délibération n°C19_12_2024_08 du conseil communautaire du 19 décembre 2024 relative à la transformation des haltes-garderies communautaires en multi-accueils collectifs (petites crèches) ainsi que l'offre pour l'accueil du jeune enfant à compter du 1er avril 2025 ;

La communauté de communes Mellois en Poitou exerce la compétence en matière de construction, d'aménagement, d'entretien, de gestion et d'animation des équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Cette compétence inclut notamment les crèches, relais d'assistantes maternelles, haltes-garderies, multi-accueils, haltes-jeux, accueils collectifs de mineurs, ludothèque, ainsi que les actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la collectivité assure aujourd'hui la gestion de plusieurs structures multi-accueils petite enfance, réparties comme suit :

- En gestion directe : trois multi-accueils situés à Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne et Sauzé-entre-Bois ;
- En gestion associative indirecte : deux structures gérées par des associations, à Melle et à Aigondigné.

La communauté de communes soutient ces structures associatives dès lors qu'elles s'inscrivent dans la dynamique du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et du Contrat Territorial Global (CTG).

Dans ce cadre, l'association Les Enfants d'abord, gestionnaire du multi-accueil d'Aigondigné, bénéficie d'une participation annuelle de la communauté de communes à hauteur de 23 000 €, montant réévalué en septembre 2022.

Actuellement, la structure rencontre des difficultés de gestion liées au statut des parents employeurs, remettant en question la pérennité du modèle associatif en place.

Face à cette situation, plusieurs scénarii ont été étudiés par la mission d'accompagnement des structures associatives lors des comités techniques Petite

Enfance – Enfance – Jeunesse des 29 janvier et 26 mars 2025. Les options envisagées sont les suivantes :

- La reprise de l'activité par la communauté de communes ;
- L'externalisation vers une entreprise privée via une Délégation de Service Public (DSP) ;
- Le portage associatif par une autre association de même objet.

À l'issue de l'analyse des différentes options, le comité technique s'est prononcé en faveur de la reprise de l'activité par la communauté de communes pour assurer la continuité de service.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le principe de la reprise de l'activité de l'association "Les enfants d'Abord" d'Aigondigné par la communauté de communes à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance



Nicolas RAGOT
4ème Vice-Président en charge de l'attractivité économique et touristique
8 juil. 2025

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
7 juil. 2025